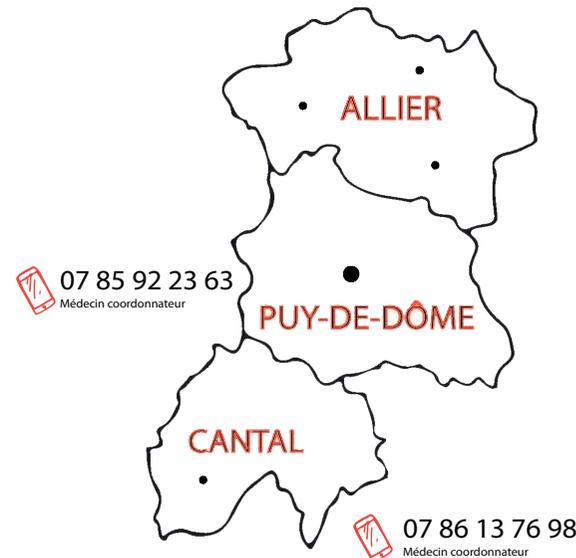


# Plateforme Interdépartementale de Coordination et d'Orientation

pour les  
enfants avec un possible  
trouble du neuro-  
développement

Cantal - Allier - Puy-de-Dôme

## Zone d'intervention de la Plateforme



Zone PICO CAP

## Contact :

Du lundi au vendredi

@ picocap@adapei15.com

04 71 43 11 00

1 rue Laparra de Fieux  
15000 Aurillac

## Qui peut intégrer la plateforme?

 Les enfants de 0 à 6 ans révolus.

Avec une suspicion de trouble  
du neuro-développement 

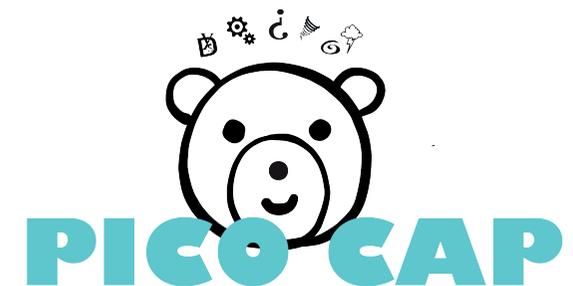
 Adressés par un médecin (scolaire,  
PMI, généraliste, pédiatre...)

Pendant une année de prise  
en charge 

 Avant toute notification MDPH

## La plateforme :

- Accélérer l'accès au diagnostic
- Informer sur les TND
- Apporter un appui à tous les professionnels pour le repérage
- Favoriser l'accès rapide aux rééducations
- Eviter les errances diagnostiques





Tout professionnel libéral non conventionné avec l'Assurance Maladie peut contractualiser avec la plateforme pour être destinataire des forfaits d'intervention précoce.

Les psychomotriciens

Les ergothérapeutes

Les psychologues

Les familles n'ont pas d'avance de frais pour les professionnels non conventionnés avec l'Assurance Maladie : ils sont réglés par la **PICO CAP** dans le cadre des forfaits d'intervention précoces

La **PICO CAP**, c'est aussi la coordination de tous les autres acteurs médicaux et paramédicaux :

Les médecins

Les orthophonistes

Les orthoptistes

Les kinésithérapeutes

etc...

## Mission de la PICO CAP :

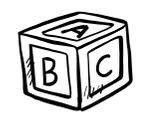
La **P**lateforme **I**nterdépartementale de **C**oordination et d'**O**rientation

**C**antal-**A**llier-**P**uy-de-Dôme accompagne les enfants de 0 à moins de 7 ans dans leur parcours à partir du moment où il y a suspicion d'un trouble du neuro-développement (TND).

**Tout l'entourage de l'enfant peut être acteur de repérage des TND** : famille, professionnels de la petite enfance, éducation nationale, médecins...

## Les Troubles du Neuro-Développement

Les TND, c'est la difficulté de mise en place d'une ou plusieurs fonctions cognitives lors du développement psychomoteur, affectif, intellectuel et relationnel de l'enfant.



## Le parcours de l'enfant :

Tout médecin adresse l'enfant à la plateforme grâce au livret de repérage (via une messagerie sécurisée uniquement).

La plateforme reçoit le dossier de l'enfant, le valide, et coordonne son parcours pendant **une année** en s'appuyant sur des dispositifs existants :

- CAMSP, CMPP, CMP, PCPE
- Professionnels libéraux : kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, ergothérapeutes, psychomotriciens, psychologues...
- Centres ressources

